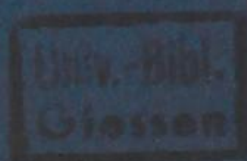


8441

Thaer

1448



1748

A. 50

RAPPORT
SUR
L'INSTITUTION ROYALE AGRONOMIQUE
DE
GRIGNON,

Lu à la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise,
dans la Séance publique du 23 juillet 1826,

PAR M. POLONCEAU,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ,

Ingénieur en chef des ponts et chaussées du département, membre et
Secrétaire du Conseil d'administration de l'Institution Agronomique

MESSIEURS,

De tous les arts, l'agriculture est assurément celui
dont les perfectionnemens peuvent le plus contribuer à
la prospérité de la France et au bien-être de ses habi-
tans, parce que c'est de lui que dépendent le bonheur
de la majeure partie de sa population, la richesse de
l'état, et la sécurité du gouvernement. En effet, l'abon-
dance et la bonne qualité des produits de la culture aug-
mentent les ressources de la société; elles assurent la
subsistance du peuple à des prix modérés, ainsi que l'ai-
sance du cultivateur; elles facilitent le paiement des fer-

1826.



images et des impôts ; enfin, elles contribuent puissamment à la stabilité du crédit public, au maintien de l'ordre, à l'extension des relations commerciales dans l'intérieur et à l'étranger, et à la réduction du numéraire exporté.

Ces résultats si importants dépendent de l'application judicieuse des bonnes méthodes éprouvées par l'expérience ; mais cette application ne peut se généraliser que par l'exemple d'agriculteurs possédant à la fois une bonne instruction jointe à une assez grande expérience et à une fortune suffisante pour les premières avances ; ils sont en bien petit nombre en France, et c'est à augmenter cette classe précieuse que doivent tendre les efforts de tous ceux qui désirent la prospérité de notre pays.

Pour y parvenir, il faut répandre l'instruction et les goûts agronomiques, en présentant aux diverses classes de la société la facilité d'acquérir à la fois les connaissances et la pratique nécessaires pour concourir utilement au succès des perfectionnemens les plus désirables.

La culture ordinaire ne peut plus donner maintenant de bénéfices importants : beaucoup de cultivateurs, soit faute d'instruction, soit faute des fonds nécessaires pour les améliorations, absorbent sans fruit leur patrimoine et ruinent les terres qui leur sont confiées.

Pour obtenir des avantages réels, il faut établir la culture des plantes sarclées, fabriquer sur place les principaux produits du sol, afin d'en augmenter la valeur, ou faire des élèves de races précieuses ; et ces divers perfectionnemens exigent tous une véritable instruction.

Les propriétaires aisés, auxquels la lecture des bons ouvrages et un examen approfondi des domaines cultivés

avec le plus de perfection, ont fait connaître les meilleures doctrines et les pratiques les plus certaines, sembleraient être à même d'obtenir de bons résultats ; mais ils rencontrent à leur tour de grands obstacles : manquant d'expérience et privés des connaissances positives qui les mettraient à portée de modifier les applications, en raison des différences locales, il leur est souvent impossible d'établir la distinction à faire entre ce que les objections des praticiens peuvent avoir de fondé, et les vieilles erreurs entretenues par les habitudes et les préjugés.

De grandes difficultés proviennent aussi de l'impossibilité de trouver des agens secondaires qui s'astreignent à une pratique fidèle des innovations introduites dans l'agriculture perfectionnée.

Enfin, rien n'est plus rare que la réunion de l'instruction et de l'expérience, et cette réunion peut seule constituer un bon agriculteur.

L'instruction qu'exige une culture raisonnée est fort étendue, parce que les travaux agronomiques sont des applications continuelles de plusieurs sciences et d'un grand nombre d'arts.

La nécessité de la réunion de ces connaissances, pour le succès des améliorations, n'est pas encore assez appréciée en France, parce que, pour la reconnaître, il faut déjà posséder un certain degré d'instruction et l'expérience des difficultés à vaincre : aussi voit-on les peuples qui sont les plus avancés en culture, poursuivre avec le plus d'ardeur les études des sciences et des arts qui s'y rapportent.

Il est digne de remarque que des hommes très-distingués, qui par l'habitude de grandes combinaisons

devraient être les premiers à reconnaître l'utilité de la science dans la pratique de tous les arts, s'élèvent contre les études théoriques pour l'agriculture, et qu'au contraire un grand nombre de simples cultivateurs manifestent le plus vif désir de voir organiser cette instruction.

Cette opposition vient sans doute de ce que les premiers ne s'étant jamais livrés eux-mêmes à des applications, n'ont point été à portée de reconnaître ce qu'elles exigent pour être bien faites; tandis que les seconds, éprouvant chaque jour combien de changemens sont commandés par les différences des lieux, des climats et des températures, sentent vivement la nécessité de l'instruction théorique. En effet, elle seule peut diriger sûrement les modifications à faire aux méthodes usuelles.

Comment, sans géométrie et sans mécanique, diviser exactement des terres, régler des pentes, combiner les transports de la manière la plus avantageuse, juger les défauts et les perfectionnemens des instrumens aratoires?

Comment, sans chimie, diriger les opérations dans lesquelles la fermentation joue un rôle important, telles que la formation des engrais, les distillations, et, en général, les fabrications immédiates des produits agricoles?

Pour améliorer les constructions rurales et les chemins, rechercher, élever, diriger des eaux, ou se délivrer de celles qui nuisent, il faut une partie de l'instruction spéciale de l'architecte et de l'ingénieur.

Des connaissances positives, en histoire naturelle, sont nécessaires à celui qui veut s'occuper avec succès de l'amélioration des races.

La physiologie végétale est indispensable pour éclairer la plupart des cultures , surtout celle des arbres.

Enfin , pour bien gouverner un domaine , il faut connaître la comptabilité , la tenue des livres et la législation rurale.

Il n'est cependant pas nécessaire qu'un bon agronome possède les théories complètes des sciences et des arts , dont la culture emprunte les secours ; il suffit qu'il acquière , dans chaque science et dans chaque art , les connaissances *spéciales* susceptibles d'*applications directes* à ses travaux et au meilleur emploi de ses produits.

Pour créer et répandre cette instruction , et pour en prouver l'utilité par l'expérience , il faut une institution dans laquelle on puisse recevoir à la fois les leçons de la théorie et celles de l'application sur le terrain.

La plupart des arts ont des écoles spéciales , et l'agriculture , le premier , le plus utile de tous , n'en possède pas encore dans la France , qui est un pays essentiellement agricole.

Presque tous les états qui nous environnent possèdent des institutions agronomiques ; il suffit de citer les noms de Thaër et de Fellemborg pour rappeler les premiers établissemens de ce genre , créés par ces deux excellens agronomes dans la Prusse et dans la Suisse : il en existe encore de semblables en Saxe , dans le Wurtemberg , dans les Pays-Bas , et même en Russie , et l'expérience a partout constaté leurs avantages.

Dans la position actuelle de l'Europe , un état ne peut guère rester étranger aux progrès que les arts font chez ses voisins , sans de graves inconvéniens ; cependant on ne peut citer encore en France que la ferme-modèle de

Roville : elle est dirigée par le célèbre Mathieu de Dombasle, qui a déjà rendu de si grands services à l'agriculture par ses excellens ouvrages, et surtout par son exemple; mais son établissement ne renferme pas d'écoles, et n'a d'utilité directe que pour les contrées qui l'avoisinent.

Tous les hommes éclairés sentent combien il serait utile de multiplier des établissemens de ce genre; mais il est assurément bien peu de personnes qui présentent la réunion des connaissances théoriques et pratiques, et les qualités nécessaires pour diriger à la fois les travaux des champs et l'enseignement des connaissances variées qu'ils exigent.

Il fallait donc songer d'abord à établir une institution centrale propre à former des hommes assez éclairés et assez instruits dans les diverses branches de la culture et dans les fabrications immédiates de leurs produits, pour porter dans les départemens l'exemple et l'enseignement des bonnes méthodes agronomiques. Il est évident que pour atteindre ce but, il faut que l'établissement normal soit placé au milieu de la France et à proximité de la capitale, afin de profiter des secours d'instruction en tout genre qu'elle renferme, et de pouvoir être visité facilement par les propriétaires éclairés qui l'habitent, ou qui s'y rendent de tous les points du royaume.

C'est dans ces vues, Messieurs, que je m'étais occupé depuis long-temps de ce projet, et que je l'ai mûri de concert avec un homme très-instruit dans la théorie et dans la pratique de l'agriculture.

Nous avons proposé de former cet établissement sur le domaine de Grignon, qui nous a paru réunir les con-

ditions les plus importantes pour le succès de l'entreprise; cette propriété, située à 4 lieues à l'ouest de Versailles, au-delà de Villepreux, se compose de 1100 arpens, dont 700 sont clos de murs; elle renferme de vastes bâtimens propres aux écoles, deux fermes, des terrains dont la pente, la nature et les expositions sont bien variées, et des eaux abondantes avec de belles chutes.

L'accomplissement de ce projet présentait, malgré son utilité incontestable, de grandes difficultés, et ne pouvait être assuré que par l'approbation et la protection du Roi; pour l'en rendre plus digne, nous avons réclamé, avant de le présenter, les conseils et l'appui d'une réunion d'hommes animés d'un véritable zèle pour la prospérité de notre pays, et distingués par leur mérite personnel et par leurs lumières, autant que par leur rang social.

Un projet de société pour la création d'une institution centrale agronomique, au moyen de 500 actions de 1,200 fr. chacune, a été préparé dans cette réunion; et, appuyé de l'honorable recommandation de ses membres, il a été communiqué à son Excellence Monseigneur le duc de Doudeauville, avec prière de le mettre sous les yeux du Roi. Ce ministre éclairé, animé du zèle le plus vrai pour la gloire du Souverain et pour l'honneur de la France, a accueilli ce projet avec la plus grande faveur, et s'est empressé de le présenter à Sa Majesté, en sollicitant son auguste protection.

Le Roi, persuadé que l'agriculture est le premier et le plus sûr élément de la prospérité des peuples, et voulant tout ce qui peut contribuer au bonheur et à la gloire

de la France, a accueilli très-favorablement cette demande, et a ordonné que la propriété de Grignon fût achetée, en son nom, pour être attachée à son domaine et consacrée à l'institution centrale agronomique par une concession de 40 années.

De plus, Sa Majesté voulant manifester hautement l'intérêt qu'elle prend au succès d'une institution destinée à répandre l'instruction et l'aisance dans la classe agricole, a daigné se placer à la tête de la société, en s'inscrivant pour 400 actions; mais en même temps, désirant assurer le succès de l'entreprise, elle a, par un acte de munificence vraiment royale, abandonné le produit entier de ses actions à l'établissement, en faveur des avantages publics qu'il doit produire.

L'association s'étant formée immédiatement sous ces honorables auspices, Son Altesse Royale Monseigneur le Dauphin a bien voulu assurer également sa protection à cette institution nationale, et s'inscrire sur la liste des souscripteurs; leurs Altesses Royales Madame la Dauphine, et Madame, Duchesse de Berry, ont aussi daigné s'inscrire sur cette liste.

La première moitié du fonds social de 600,000 fr. est consacrée aux améliorations de la culture du domaine et à des créations d'usines; la deuxième à l'instruction théorique. Les 250 actions émises d'abord, ayant été souscrites en très-peu de jours, une assemblée générale des actionnaires souscripteurs a été formée, et a nommé le conseil d'administration; il est composé de dix membres. Ce conseil a choisi dans son sein un président titulaire, un secrétaire et un trésorier; Son Excellence le ministre de la maison du Roi en est le président honoraire.

Ce conseil est chargé de l'administration générale de l'institution ; il choisit le directeur, et soumet ce choix à l'agrément du Roi ; il nomme aussi l'économe et les professeurs sur la présentation du directeur.

Le conseil a confié les fonctions de Directeur à M. Bella, ancien officier très-distingué, qui avait coopéré à la rédaction du projet, et dans lequel il a reconnu la réunion peu commune des qualités, de l'expérience et du zèle nécessaires pour bien remplir une charge si difficile et si importante. Cette nomination assure le succès de l'entreprise, qui dépend essentiellement de la capacité et du caractère du chef de l'établissement.

Le Roi a agréé et confirmé cette nomination.

La société n'entrant en jouissance de la ferme de Grignon qu'au mois d'octobre prochain, le conseil d'administration a autorisé M. Bella à faire immédiatement un voyage pour visiter les établissemens agronomiques qui existent dans les états voisins de la France, et particulièrement l'institution de Møglin, fondée, il y a environ 10 ans, par Sa Majesté le roi de Prusse, et dirigée par le premier agronome de l'Europe, le célèbre Thaër, près duquel M. Bella a eu l'avantage de recevoir les premières instructions agronomiques pendant deux ans de séjour dans le Hanovre en 1802 et 1803.

Ce voyage doit procurer des avantages réels à l'institution française par les observations précieuses que son directeur recueillera sur la culture, sur les écoles, sur les meilleurs instrumens, sur les animaux de races précieuses, et surtout sur les divers modes d'administration suivis dans les institutions agronomiques. Marchant ainsi éclairés par la connaissance et par l'expérience de ce qui

a été fait de mieux dans ce genre, nous serons moins exposés aux mécomptes et aux rectifications qu'il est si difficile d'éviter dans les établissemens nouveaux.

L'institution projetée sera composée d'une ferme-mo-dèle, qui se développera successivement, et qui est destinée à présenter, lorsqu'elle sera complète, les dispositions les plus avantageuses à l'ordre et à l'économie, et l'application des meilleures méthodes de culture; on y établira ensuite des usines destinées aux fabrications immédiates de ses produits, telles que les distillations, l'extraction des huiles, les moutures, etc.; pour l'instruction des élèves, on adaptera à ces usines des moteurs variés, tels que l'eau, la vapeur et le vent.

On placera dans cette ferme des animaux des meilleures races; ils y seront élevés, nourris et soignés de la manière la plus convenable à l'accroissement de leur utilité. Les engrais seront l'objet de soins particuliers. Un vaste jardin et des pépinières présenteront les bons exemples de l'horticulture; l'établissement contiendra aussi des ateliers pour la fabrication des instrumens et des équipages de culture perfectionnés. On constatera chaque jour le résultat des travaux par une comptabilité régulière, propre à prévenir tout mécompte et à présenter constamment en parallèle les causes et leurs effets; enfin, tout y sera conduit avec l'esprit d'ordre et d'économie qui doit présider à toute opération de culture, et qui seul peut en assurer le succès.

Lorsque les améliorations agricoles commenceront à se développer, et qu'il y aura un nombre suffisant de demandes pour l'admission des jeunes gens, on organisera successivement les écoles. La première sera un collège dans lequel on recevra des élèves âgés de 15 ans au moins, qui voudront acquérir les connaissances néces-

saïres pour cultiver eux-mêmes, ou pour gouverner et diriger de grandes exploitations rurales; ils suivront des cours théoriques, et en feront des applications immédiates et journalières sur le terrain et dans les ateliers; ils seront exercés à manier eux-mêmes les instrumens, et on les chargera tour-à-tour de la conduite des travaux de toute nature (1).

Les cours théoriques dureront deux années; ils comprendront, en études de sciences :

1° Les mathématiques élémentaires et leurs applications à la mécanique, à l'hydraulique, au levé des plans, aux nivellemens, etc.;

2° La physique et la chimie élémentaires, avec leurs procédés et leurs méthodes, pour reconnaître la nature des terres, des eaux et des substances végétales, et la meilleure composition des engrais; pour diriger les fermentations et distillations, et pour employer économiquement la chaleur;

3° La botanique élémentaire et la physiologie végétale, avec leurs applications à la culture, et l'étude des insectes utiles ou nuisibles;

4° La minéralogie et la géologie élémentaires appliquées aux exploitations, aux sondages et aux recherches des eaux souterraines, etc.;

5° L'hygiène;

6° La législation rurale;

7° La comptabilité en parties doubles.

(1) Le prix de la pension des élèves sera déterminé par le conseil d'administration; l'instruction et la nourriture seront uniformes pour tous les élèves du collège; ceux qui désireront des chambres séparées, ou des avantages particuliers, paieront des supplémens qui seront fixés pour ces divers objets.

On donnera en outre aux élèves des leçons théoriques et pratiques sur les arts suivans :

1° La théorie générale de la culture et les différens services des fermes ;

2° L'architecture rurale, comprenant les fabrications des chaux, cimens et mortiers, les constructions rurales dans des systèmes d'économie et de perfectionnement, les établissemens des chemins et aqueducs, la conduite et la conservation des eaux ;

3° La topographie et le nivellement ;

4° Le dessin des bâtimens et des plans ;

5° L'art forestier ;

6° L'horticulture ;

7° L'art vétérinaire ;

8° L'économie domestique.

Pour être admis dans les collèges, il faudra, outre la garantie d'une bonne moralité, faire preuve d'une instruction élémentaire suffisante pour pouvoir suivre les cours avec fruit. Un programme sera publié lorsque le conseil d'administration aura déterminé l'ouverture des collèges.

Bien que l'on ne puisse organiser immédiatement l'instruction théorique, on pourra admettre dès l'origine quelques élèves qui désireraient, en attendant le développement de l'institution, suivre les premiers travaux d'amélioration à exécuter sur le domaine, et qui seront fort instructifs ; ces élèves auront, dès l'ouverture des cours, l'avantage de connaissances acquises dans la pratique, et seront très-utiles pour guider les nouveaux élèves dans les applications sur le terrain.

On pourra commencer les cours de géométrie, de chimie et d'horticulture, dès qu'il y aura un nombre d'élèves suffisant ; les autres cours s'établiront succes-

sivement à mesure de l'augmentation des inscriptions.

La deuxième école sera celle des élèves destinés aux emplois immédiats de la culture; elle se composera d'enfants sans fortune et d'orphelins, âgés de huit ans au moins, et de douze ans au plus.

Ils recevront l'instruction religieuse et primaire; conduits par des chefs de travail éprouvés, ils seront employés aux travaux de la culture des fermes et des jardins et à la conduite des troupeaux, de manière à en former, suivant leurs goûts et leur aptitude, des laboureurs, des valets de ferme expérimentés, des jardiniers instruits ou de bons bergers. Une partie de ces élèves sera reçue gratuitement; les autres paieront une pension modique, qui sera déterminée par le conseil d'administration; tous recevront, à leur sortie de l'école, une gratification proportionnée à l'utilité de leurs travaux.

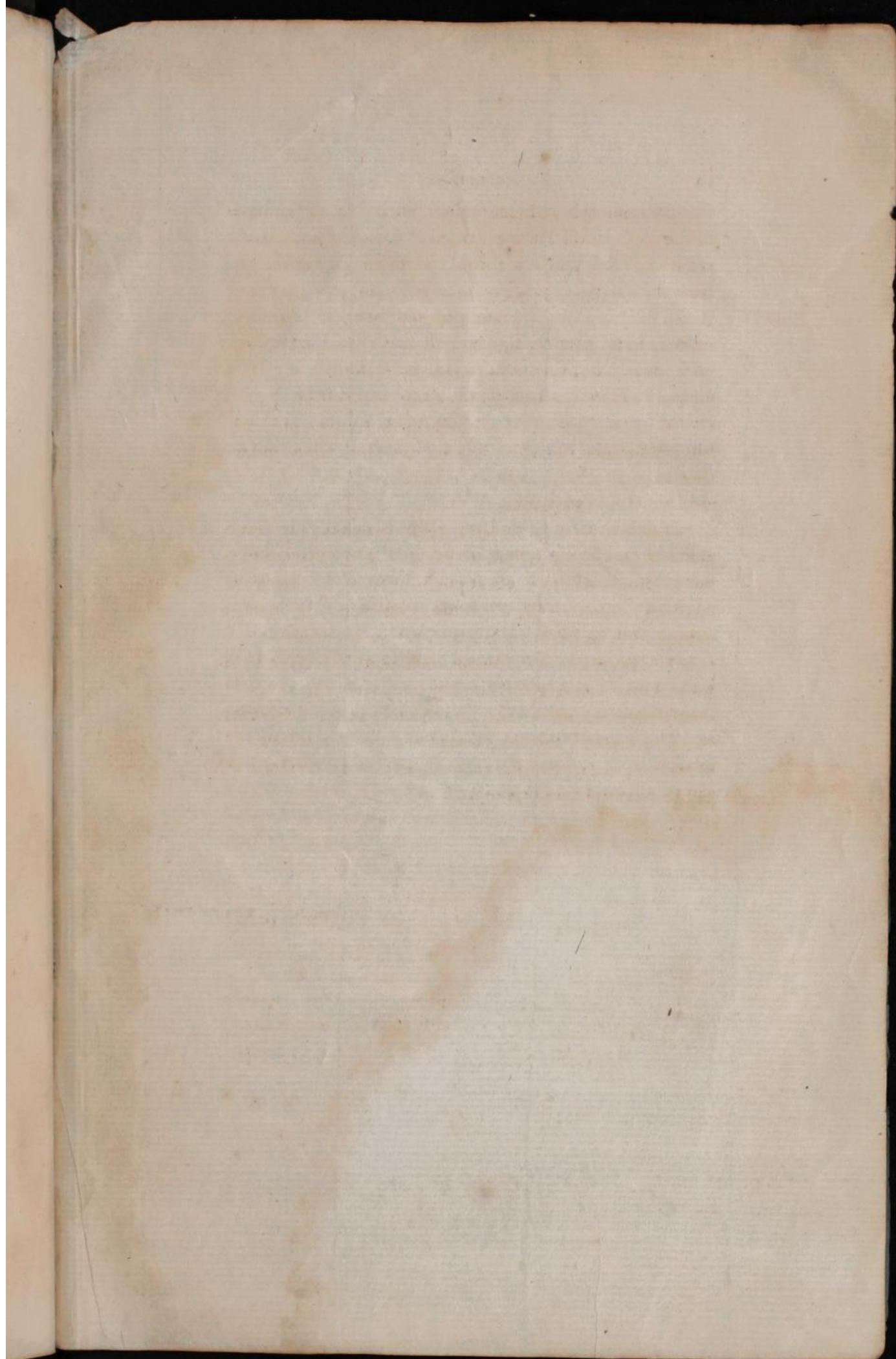
L'institution royale agronomique de Grignon remplira, pour l'agriculture et pour les arts industriels qui s'y rattachent, un but semblable à celui que la célèbre école polytechnique et les écoles d'application, qui en dérivent, ont atteint avec tant de succès pour les diverses carrières des services publics; elle présentera à la jeunesse qui s'élève, avide d'instruction, des études attrayantes par leur variété, et dont l'utilité leur sera démontrée chaque jour sur le terrain.

Les élèves y passeront, loin de la corruption des villes, dans une vie active et partagée entre l'étude et les travaux intérieurs, l'époque dangereuse du premier développement des passions.

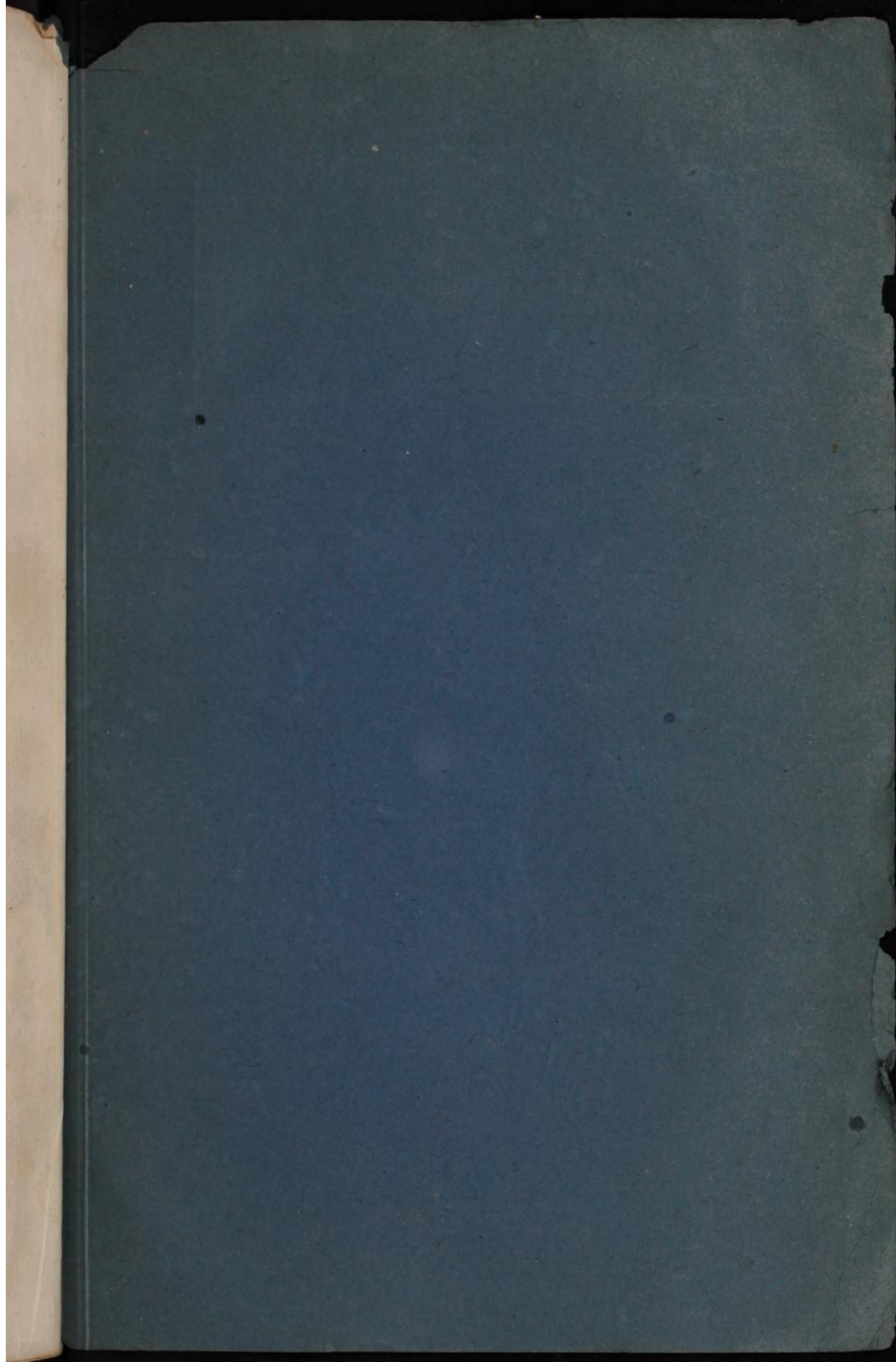
Élevés dans les meilleurs principes de religion et de morale, ces jeunes gens prendront à Grignon le goût de la campagne, si favorable aux mœurs, et celui des occupations paisibles de la vie agricole, qui, remplissant

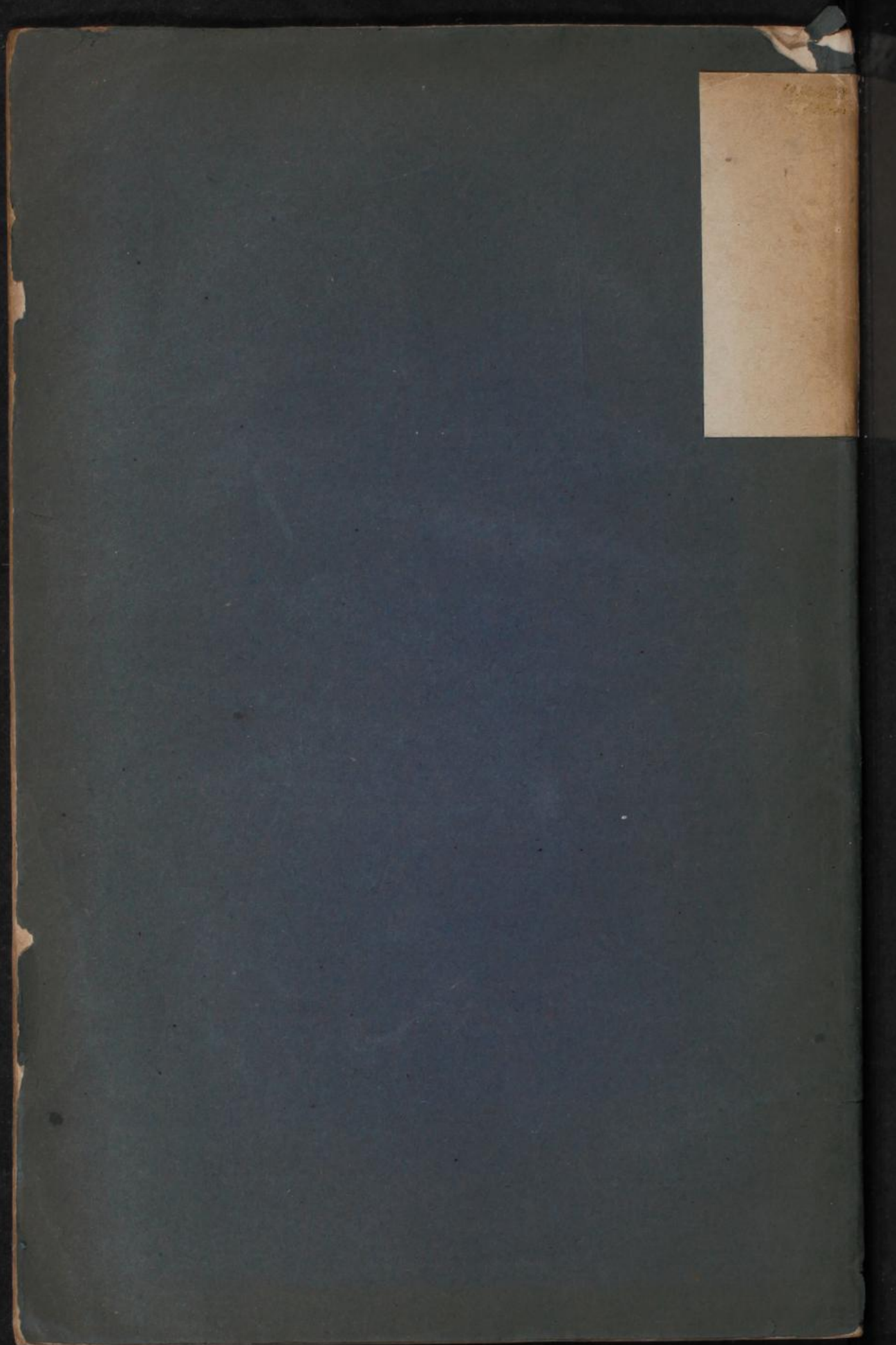
l'âme d'impressions douces et généreuses, sont le meilleur préservatif contre l'effervescence et l'esprit d'inquiétude, si funestes à la jeunesse : puis, sortant munis d'une instruction étendue, positive et applicable en tous lieux, ils deviendront des citoyens vraiment utiles à leur pays; estimés et recherchés partout, ils seront également propres, soit à gouverner sagement leurs domaines, soit à diriger, avec de véritables bénéfices, de grandes exploitations rurales ou des défrichemens de terrains incultes, soit à conduire des ateliers pour des fabrications industrielles, soit enfin à professer eux-mêmes dans les fermes-modèles des départemens.

Répondue dans la société, cette jeunesse, étrangère aux intrigues et aux irritations sociales, se fera remarquer par la simplicité des goûts et par la noblesse de caractère, apanage ordinaire de l'homme instruit et de bonnes mœurs, qui se livre aux occupations de la campagne; on la verra, pénétrée de reconnaissance pour le Souverain et pour l'association philanthropique auxquels elle devra le bienfait de cette éducation, s'acquitter d'une dette si douce, en élevant dans l'opinion l'institution qui l'aura formée, et honorer l'agriculture par la sagesse de sa conduite et par le mérite de ses travaux.



1000







Estimote #13

813

